

Demande en ligne d'indemnisation – Acte de terrorisme (en cas de décès)

Accéder au Service en ligne

Permet de déposer un dossier auprès du Fonds de garantie des victimes des actes de terrorisme.



Ville de
Palavas-les-Flots

Mairie de Palavas-les-Flots

Horaires : Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h.

Adresse : 16 Boulevard Maréchal Joffre – BP 106 – 34250 Palavas-les-Flots

Tél. : 04 67 07 73 00